

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	17 (1941-1942)
Heft:	19
Artikel:	Eloge du cuisiner
Autor:	Jaccard, Michel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-711319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Considérations sur l'enseignement préparatoire de la gymnastique

La nouvelle ordonnance fédérale réglant l'enseignement préparatoire de la gymnastique ne modifie que fort peu l'organisation actuelle du dit enseignement. L'éducation physique scolaire et post-scolaire est tout simplement incorporée dans de nouveaux cadres nécessités par le fait que les circonstances se sont modifiées. Il y a lieu de signaler tout d'abord que les cantons auront à prendre une part très importante dans l'organisation de cet enseignement. Conformément aux principes fédéralistes se trouvant à la base de la Constitution, les départements militaires cantonaux fonctionneront comme centres directeurs de l'instruction. Et l'on attend des cantons qu'ils organisent l'enseignement de telle manière que, dans chaque cas, les conditions locales spéciales soient respectées.

Un nouvel élément que l'on peut déceler dans l'ordonnance est le principe du critère de la capacité. Il apparaît dans la création d'un livret fédéral de capacité qui sera remis à l'écolier à la fin de la période scolaire et qui sera utilisé annuellement lors des examens de capacité dans chaque canton et également pour la fixation du montant des subventions à accorder par la Confédération, selon un accord qui devra intervenir entre le Département militaire fédéral et les cantons. Ces derniers ont donc l'obligation de développer la capacité des jeunes gens en se plaçant sur le terrain de la gymnastique scolaire et de l'enseignement préparatoire.

En ce qui concerne la gymnastique scolaire, il est prévu d'améliorer la capacité par l'augmentation du nombre des heures de la gymnastique à trois par semaine. Si une telle augmentation ne devait pas correspondre aux possibilités de certains endroits — par exemple à la campagne ou à la montagne —, les cantons auront le droit de remplacer la troisième heure par un après-midi de jeux ou de sport et même de limiter les heures de gymnastique à deux par semaine.

La prescription selon laquelle cha-

que jeune écolier de Suisse doit, à la fin de la période scolaire, passer un examen de capacité physique, correspond aux directives comprises dans le principe du critère de capacité. Cet examen de fin de scolarité n'oblige, en aucune façon, le jeune homme à suivre des cours d'enseignement préparatoire. Il doit simplement permettre de savoir jusqu'à quel point l'école remplit sa mission d'éducation physique de la jeunesse.

Le principe de capacité donne aussi des précisions concernant les subventions de la Confédération. En principe, une subvention sera accordée aux cantons pour chaque jeune homme qui participe à l'enseignement préparatoire. Si le jeune homme remplit les conditions minimum exigées, la subvention sera augmentée. D'autres subventions sont prévues en faveur des cantons pour les jeunes gens qui réussiront dans certaines disciplines des performances meilleures que le minimum imposé ou qui participeront à des épreuves supplémentaires et librement choisies.

Un autre point important à relever dans la nouvelle ordonnance est l'introduction de la surveillance du développement corporel par mesures prises, ainsi que les visites médicales. Ces contrôles n'entraînent aucun frais pour les bénéficiaires. Le Département militaire fédéral envisage également l'organisation de cours de moniteurs, organisation qui sera dévolue aux cantons et qui pourra, le cas échéant, être utile pour le développement de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles et collèges secondaires.

Enfin, il y a lieu de remarquer que, dans la nouvelle ordonnance, le principe de la liberté du choix de l'organisme de l'enseignement préparatoire est sauvegardé. Personne ne sera obligé, d'une manière quelconque, de participer à l'enseignement préparatoire. Les associations sportives et les organisations diverses qui s'occupent de l'enseignement préparatoire ne seront, en aucune manière, empêchées de collaborer.

Par ailleurs, les organisations et associations qui, jusqu'ici, ne se sont

pas occupées spécialement d'éducation physique, auront la possibilité de mettre sur pied des cours d'enseignement préparatoire, pour autant qu'elles puissent disposer d'un nombre suffisant de moniteurs qualifiés. Le jeune homme aura la faculté de choisir l'organisateur de l'enseignement qui répond le mieux à ses désirs. L'ordonnance fédérale n'impose pas l'enseignement préparatoire et ne fixe pas, non plus, le nombre des heures qui doivent être consacrées à l'amélioration du potentiel physique. Par contre, elle entend que les jeunes gens astreints à l'enseignement préparatoire, aient des garanties que ledit enseignement soit dirigé par des personnes possédant les compétences nécessaires. Ce n'est que dans un seul cas que le principe de liberté est soumis à une restriction: ceux qui sont déclarés aptes au service militaire et qui, aux examens de capacité physique des recrues n'atteignent pas les performances minimum exigées, auront à suivre un cours complémentaire. Cette dérogation découle des nécessités de la préparation militaire. Il est prévu, en effet, — et la chose est bien compréhensible —, que ceux qui doivent effectuer leur service militaire doivent être capables de faire face à des exigences minimum au point de vue capacité physique.

L'urgence de la promulgation de cette nouvelle ordonnance fédérale découle des circonstances actuelles. Il est absolument nécessaire de stimuler les jeunes gens qui sont en train de développer, et de leur faire comprendre la nécessité qu'il y a pour eux de s'occuper de perfectionner leur santé physique. Les statistiques établies lors des examens de recrues démontrent impérieusement combien il est nécessaire de développer la capacité physique de la jeunesse. C'est pourquoi l'enseignement préparatoire aura son importance à l'avenir: il doit contribuer, par l'organisation d'une éducation physique harmonieuse, à créer, pour la jeunesse du pays tout entier, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, les meilleures conditions favorables à son épanouissement.

Eloge du cuisinier

L'un des buts essentiels de la préparation militaire est de fondre en une masse compacte et maniable une multitude de personnalités diverses dont aucune ne ressemble à l'autre. On y parvient grâce à

un certain nombre de formules depuis longtemps éprouvées et qui n'ont jamais failli depuis qu'il y a des guerres et des armées. Toutefois on n'empêchera pas, sous l'identité de l'uniforme et de la règle

de vie, les individualités de se manifester. A l'impossible nul n'est tenu. Et tous les règlements du monde ne contraindront pas Bolomey, qui est long, sec et triste comme une marche sans halte, à ressembler à

Taux qui, lui, est bref comme une permission, rond comme une pomme bovarde, et joyeux comme un «rompez-vos-rangs». Il est un seul compartiment de la vie militaire où les soldats se ressemblent comme des frères. C'est celui de la cuisine. On pourrait croire que tous les cuistots sont jallis du même moule... A quelques exceptions près, ils ont tous le même visage plein et souriant, la même nuque puissante et colorée, le même gabarit massif et bon enfant. C'est la fonction qui veut ça.

Le cuistot, sans doute parce qu'il fait un métier réservé dans la règle aux mains féminines, a quelque chose du caractère complexe, irritable et versatile de nos compagnes. Il renâcle devant le commandement, mais il s'amollit sous la flatterie. Si la corvée annonce naïvement qu'elle vient «chercher la barbaque pour la III^e», elle recueillera cette réponse, formulée sur un ton rude:

— Alors quoi, tu peux pas attendre ton tour, pochetée...

Mais si, ayant posé son bidon, l'homme préposé au ravitaillement prend un air mystérieux pour déclarer, une main sur le cœur, que les choux d'avant-hier étaient dignes des dieux, que la soupe avait le goût de «reviens-y» et qu'au surplus la «tambouille» du jour a une odeur qui vous chatouille jusque sous les omoplates, il

obtiendra le meilleur morceau de «bidoche» et le dessus des légumes.

Il peut arriver, évidemment, qu'un cuistot rate un plat et que toute une section mange du riz en s'imaginant que c'est de la semoule. Il importe alors de ne rien dire parce que, ce jour-là, le «chef» enverra promener jusqu'au plus habile des flagorneurs.

Ces faits sont d'ailleurs extrêmement rares, car tous les cuisiniers, à quelque unité qu'ils appartiennent, sont des artistes. La plupart sont aussi cuisiniers dans le civil, et ils ont emporté sous le gris-vert ces mille petits trucs qui font d'un insipide macaroni à l'eau un véritable repas de roi.

Il n'en fut pas toujours ainsi, et je me souviens d'un temps où il suffisait d'avoir les pieds plats ou une dispense du sac pour être déclaré apte à faire le rata. Ainsi le caporal-cordon-bleu de mon école de recrues était un honnête cordonnier qui, sans doute pour ne pas perdre la main, nous lâchait dans les gencives du bouilli dur comme du cuir et de la salade où tout un monde vivait et se développait à l'aise. O tempora, o mores, comme disent ceux qui savent le latin. (Ceux qui ne le savent pas le disent d'ailleurs aussi.)

Une légende née d'un obscur sentiment de jalouse tente de faire passer ceux qui travaillent à la cuisine pour des flemmards.

Il n'en est rien. L'homme désigné comme «corvée de patates» à l'appel principal n'est pas si touché par le filon qu'on veut bien le dire. Evidemment il est arrivé qu'à la veille d'une puissante course avec sac complet un tire-au-flanc soit parvenu à se faire inscrire, comme par hasard, sur la liste d'ordinaire du sergent-major. Mais ce sont là des exceptions. D'ailleurs, vous aurez remarqué que, quelle que soit l'heure d'une alarme, les cuistots sont toujours prêts avec leur chocolat. Et chacun sait que le chocolat militaire, y compris celui des alarmes, vaut tous les chocolats des civils.

*

A l'heure où il importe que soit maintenu le bon moral de la troupe, on doit citer le cuistot comme un des plus vaillants champions de la sérénité militaire. C'est grâce à l'excellence de ses repas, qui coupent agréablement la longueur de journées parfois monotones, qu'on peut reprendre le travail avec courage et optimisme.

Nous sommes bien nourris? Soyez sans crainte, les états-majors ont leur raison: les épouses de nos officiers leur ont appris, depuis belle lurette, qu'il n'est qu'un moyen de tenir un homme. C'est de le prendre par l'estomac!

Fus. Michel Jaccard.
(«La Suisse en armes.»)

Autour de la guerre

Il est certain que le conflit qui a éclaté dans le Pacifique a rejeté au second plan, du moins provisoirement, les événements de Russie et de Cyrénaïque. On ne saurait toutefois passer sous silence les évolutions qui se réalisent sur ces deux derniers fronts. En Russie, tandis que les Allemands ne parlent que de combats locaux sans grande importance pour la suite des opérations et que d'autre part ils expliquent certains reculs par la nécessité qu'il y a de prendre des quartiers d'hiver aussi favorables que possible, les Russes déclarent avoir passé à l'offensive sur presque tous les fronts et annoncent des succès importants. Il est donc bien difficile de se faire une idée exacte de la situation à la simple lumière des nouvelles contradictoires lancées par les deux adversaires. Néanmoins, en toute impartialité, on doit reconnaître que l'offensive allemande subit un temps d'arrêt marqué qui est dû — et c'est cela qu'on ne peut encore déterminer — aux rigueurs de l'hiver russe ou à un net redressement des forces soviétiques, renforcées comme nous le laissons prévoir il y a quelque temps déjà par des troupes fraîches spécialement équipées pour la campagne hivernale.

Logiquement il y a lieu de penser que si les succès russes annoncés sont de réelle valeur, le commandement soviétique ne manquera pas de les exploiter sans aucune perte de temps, de sorte que si, dans un délai plus ou moins court, il ne se produit pas d'événements sensationnels sur l'immense front russe, cela voudra dire que la situation s'est effectivement stabilisée et que les adversaires, l'un comme

l'autre, entendent s'accorder un répit avant les dures batailles, décisives probablement, qui se dérouleront au printemps prochain.

En Cyrénaïque, le doute n'est pas contre plus permis et, de l'aveu même de la coalition germano-italienne, les troupes anglaises ont pris un avantage certain en perçant en plusieurs points les lignes ennemis et même en encerclant complètement des forces importantes du général Rommel. L'avenir prochain dira si la bataille de Cyrénaïque est définitivement gagnée par les Anglais et si elle s'étendra à la Tripolitaine.

*

Dans le Pacifique, le Japon a utilisé la méthode de la surprise et il en a tiré d'importants bénéfices qui lui assurent une supériorité initiale certaine.

Pendant les premières vingt-quatre heures de la guerre, les forces japonaises ont pu, entre autres:

1^o Attaquer la base de Pearl Harbour dans les îles Hawaï, y détruire deux grands cuirassés américains, l'Oklahoma et le West Virginia, et modifier ainsi sensiblement à son avantage les rapports de force entre les unités déjà présentes dans la Pacifique;

2^o Attaquer et s'emparer des bases américaines des îles de Wake et de Guam;

3^o Débarquer aux Philippines;

4^o Débarquer des troupes dans la péninsule malaise, au nord de Singapour;

5^o Attaquer Singapour au moyen de l'aviation et y couler deux unités britanniques;

6^o Bloquer Hong-Kong;

7^o Occuper la Thaïlande et marcher vers la frontière birmane;

8^o Couler le «Prince de Galles» et le «Repulse».

Depuis, les Japonais ont encore réalisé d'autres progrès et à cela s'ajoute un avantage stratégique permanent: celui d'être, relativement sur place et de disposer, en plus des bases conquises: de Formose, de l'île Hainan et de l'Indochine. Dans le Pacifique, le Japon n'est pas sans points d'appui: les îles de Yap et de Saipan à l'est des Philippines et les îles ex-allemandes (Mariannes, Marshall, Carolines), dont il a fait des bases redoutables.

En septembre 1940, le contre-amiral américain Yates Stirling faisait, dans un article, les prévisions suivantes: «Si la guerre éclatait un jour entre le Japon et l'Amérique du Nord, la première phase des opérations militaires se limiterait à des engagements navals et au bombardement aérien des bases maritimes et navales qui ont une importance vitale. Les Etats-Unis se trouveraient au commencement en état d'infériorité, sans que la situation soit toutefois dangereuse.»

Cette prédiction ne s'est que trop réalisée et l'action terrestre, non prévue par l'officier américain, est venue donner encore plus de poids aux succès initiaux remportés par les Japonais.

En raison des motifs indiqués précédemment, on ne peut guère s'attendre à un redressement rapide de la situation par les Américains et d'emblée le conflit apparaît comme devant être de longue durée.